

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 09 Novembre (09/11/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES,

Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jérôme VALETTE), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Robert GOZZO est nommé secrétaire de séance.

MARCHES PUBLICS

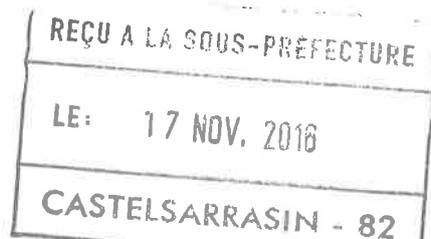
11 B- 09 Novembre 2016

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE CASTELSARRASIN, LA COMMUNE DE MOISSAC ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE CONFLUENCES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS - ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Mme HEMERY.

VU la délibération n° 11 du conseil municipal du 9 novembre 2016 relative à la convention de groupement de commandes entre la Commune de Moissac et la Communauté de Communes Terres de Confluences pour la réalisation de travaux sur les bâtiments – approbation et autorisation de signature.

Malgré son caractère non obligatoire, il est proposé d'instaurer une Commission Consultative d'Appel d'Offres, laquelle sera présidée par le représentant du coordonnateur du groupement, à savoir Monsieur le Maire de Castelsarrasin. Elle sera, par ailleurs, composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par membre du groupement.



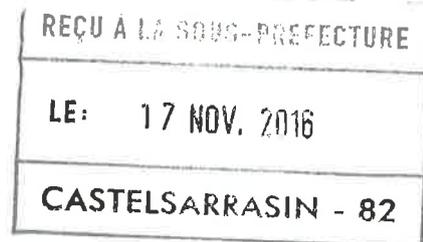
CONSIDERANT que dans ce cadre, il convient d'élire un membre titulaire et un membre suppléant pour participer à la Commission d'Appel d'Offres du groupement parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Moissac,

VU l'article L.2121-21 permettant au Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations des deux membres précités,

VU le projet de convention ci-annexé, précisant les conditions du groupement de commandes,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 5 abstentions (Mmes DULAC, FANFELLE ; MM. BOUSQUET,
CHARLES, VALLES),**

- **PROCEDE** au vote à main levée pour la désignation du membre titulaire et du suppléant siégeant à la Commission d'Appel d'Offres du groupement ;
- **ELIT** un membre titulaire : Madame Christine HEMERY et un membre suppléant : Madame Michèle AJELLO DUGUE pour participer à la Commission d'Appel d'Offres du groupement.



Pour copie conforme

Moissac le 14 novembre 2016

Le Maire,

A blue ink signature of Jean-Michel HENRYOT is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MOISSAC" and a central emblem. The signature is written in a cursive style.

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :